

**RAPPORT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
(PTI) POUR 2022-2023-2024**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes et au nom du conseil municipal, c'est avec plaisir que je vous sou mets le rapport sur le programme triennal d'immobilisations de 2022-2023-2024 de Ville de Mont-Royal.

Comme pour le budget de fonctionnement, nous présentons un budget de travaux d'immobilisations qui est le fruit de discussions, réflexions et analyses approfondies avec les représentants de l'administration de la Ville.

Nous sommes convaincus que ce programme triennal de travaux d'immobilisations constituera une bonne feuille de route pour les années à venir et qu'il répondra aux besoins des résidents et de la Ville.

Par conséquent, les orientations de ce programme d'investissement de trois ans sont les suivantes :

- assurer le renouvellement continu de nos véhicules, y compris la machinerie lourde;
- investir dans nos bâtiments municipaux pour les rendre conformes aux normes;
- fournir des fonds pour des services de technologie de l'information plus sûrs et de meilleure qualité;
- entretenir nos infrastructures : routes, trottoirs, canalisation principale et égout collecteur;
- investir dans nos parcs et nos installations récréatives;
- améliorer les outils de communication avec les résidents;
- prendre des mesures pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des résidents;
- mettre en œuvre des projets et des mesures ayant une incidence positive sur l'environnement.

Nous avons donc établi le programme des travaux d'immobilisations comme suit :

Services	2022	2023	2024
Travaux publics et Sécurité publique	3 435 300 \$	33 931 300 \$	1 341 200 \$
Services administratifs	402 000 \$	1 736 000 \$	822 000 \$

Génie urbanisme	et	9 900 000 \$	12 492 000 \$	10 183 000 \$
Loisirs et culture		778 000 \$	1 883 500 \$	3 642 000 \$

Pour 2022, cinq sources de financement ont été fournies :

Règlements d'emprunts	12 847 000 \$
Fonds de roulement	1 158 300 \$
Fonds de parcs	300 000 \$
Subventions	2 125 000 \$
Excédent non affecté	210 000 \$

Il est à noter que les subventions de 2 125 000 \$ réduiront le montant des règlements d'emprunts.

La construction de la piscine intérieure tant attendue demeure l'une de nos grandes priorités, soit la création d'un « Quartier Sportif » où petits et grands trouveront des services de récréation et de loisirs pour répondre à leurs besoins. À mesure que notre planification progresse, des sommes seront allouées à l'avenir pour le projet.

Notre vision à long terme se poursuit et demeure fidèle à la fourniture de services de qualité aux résidents et au maintien du patrimoine de la cité-jardin.

Peter J. Malouf
Maire